

Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

Le SNALC a boycotté avant-hier la toute première réunion de ce Comité Social d'Administration Spécial Départemental. Faut-il y voir un signe de mauvais augure ?

Le SNALC est attaché à préserver un dialogue social constructif et de qualité dans l'intérêt de l'Education Nationale et de ses personnels, que nous représentons. Le SNALC comprend que c'est aussi tout justement l'objet de cette instance.

Mais il ne peut y avoir de véritable dialogue si les parties concernées n'ont pas toutes les cartes en main.

Les avis que nous allons être amenés à vous donner doivent être mûrement réfléchis et non motivés par l'humeur de l'instant : nos décisions ont en effet des conséquences sur la qualité de l'enseignement offert aux élèves, mais aussi des répercussions importantes sur les conditions de travail et par là sur la vie personnelle de nos collègues.

C'est donc pour préparer au mieux cette instance et donner un avis éclairé que le SNALC vous a demandé que figure dans les documents préparatoires le projet de carte scolaire 1^e degré dont il va être question aujourd'hui.

Le SNALC prend note que malgré nos demandes répétées, ce projet ne nous a pas encore été communiqué.

On ne peut pas faire n'importe quoi ni expédier vite fait les débats sur ce sujet.

Le SNALC regrette ainsi également que la réunion initiale de ce CSASD ait été fixée en fin de journée, à partir de 16 heures, comme s'il ne devait y avoir que peu de discussions. Mais comment se pourrait-il qu'un sujet aussi lourd de conséquences que la carte scolaire ne suscite que peu de débats ?

Monsieur le Directeur Académique nous a plusieurs fois certifié par le passé que l'élaboration d'une carte scolaire ne se réduit pas à une opération comptable, mais qu'elle reflète également l'engagement du Rectorat.

Faut-il voir donc dans le retrait de 3 ETP un désengagement du Rectorat envers le département audois ?

Et peut-on sérieusement croire que nous n'aurions rien à en dire ?

Pour rappel, nous avons été dotés de 3 ETP en 2022, et nous devrions rendre 3 ETP en 2023... Donc ce qui est donné à regret une année, est vite repris l'année suivante.

L'élaboration de la carte scolaire mérite mieux qu'une gestion à courte vue. Et le département de l'Aude mérite sans doute mieux qu'une économie de postes alors qu'il est évident qu'il nous en manque, notamment des postes de remplacement.

Le SNALC ne cautionne donc pas du tout cette perte de 3 ETP, car les ouvertures de classes devenues nécessaires (comme à l'école maternelle de La Prade, ou à la maternelle Jean Jaurès de Carcassonne) vont devoir être financées par la fermeture d'autres classes aux effectifs tout à fait satisfaisants.

Ajoutons que pour le SNALC la multiplication de classes à plusieurs niveaux n'est pas souhaitable ; cela complique inutilement la tâche de nos collègues qui ont déjà à gérer beaucoup d'hétérogénéité dans les classes à niveau unique. Chaque fermeture de classe se fait au détriment de la qualité de notre enseignement.

Madame la Rectrice aurait indiqué dernièrement par voie de presse que la baisse démographique va créer une respiration dans l'encadrement...Le SNALC ne voit pas comment, puisque c'est cette même baisse démographique qui permet au Rectorat de justifier le retrait de 3 ETP, et ce, tout en annonçant un accompagnement à la ruralité... Sans doute est-ce aussi pour donner de l'air à nos collègues PE, que Monsieur le Ministre annonce par médias interposés qu'ils pourront aller dans les collèges assurer du soutien en français et mathématiques...Le SNALC s'interroge non seulement sur le financement d'un tel dispositif, mais également sur sa mise en œuvre. Est-il pris en compte dans le projet de carte scolaire du 1^e degré ?

Concernant d'autre part les moyens des collèges, le SNALC regrette de ne plus être consulté à leur sujet depuis quelque temps.

Le SNALC se réjouit que les dispositifs Français Culture Antique et Mare Nostrum bénéficient cette année d'un accompagnement académique en heures postes.

Mais pour la rentrée 2023, les classes à 30 élèves se multiplient (comme au collège du Bastion en 4^e, au collège de Varsovie en 4^e également, au collège de Grazailles en 5^e, au collège Rosa Parks de Lézignan en 4^e, au collège de Saint Nazaire en 4^e). Souhaitons que des moyens soient prévus au cas où il devienne nécessaire d'ouvrir une division supplémentaire dans ces collèges si de nouveaux élèves venaient à s'y inscrire d'ici le mois de septembre !

Nous attirons votre attention sur la situation au collège Jules Ferry à Narbonne, où deux niveaux vont être très chargés : il reste 4 places en 4^e et 2 en 3^e.

Il est évident qu'en répartissant 28, 29 ou 30 élèves par classe, l'Éducation Nationale ne peut obtenir de bonnes conditions d'enseignement. Pour augmenter le niveau de nos élèves, le SNALC vous suggère de diminuer les effectifs par classe.

Mais au lieu de cela, l'heure est visiblement à la suppression des disciplines. Les répartitions des moyens dans les collèges ont entériné la suppression de la technologie en 6^e, alors même que nous n'avons pas encore lu le texte réglementaire qui l'impose ni bien compris les raisons pédagogiques de cette suppression...

En tous les cas, le SNALC, attaché à nos différentes disciplines, redit ici avec force qu'il désapprouve la suppression de la technologie en 6^e, ainsi que cette fâcheuse habitude que semblent prendre certains de nos Ministres de l'Education Nationale, et qui consiste à faire des annonces dans les médias, puis de compter que les personnels de terrain se débrouilleront.

Ce qui est certain, c'est que les personnels de l'Education Nationale sont fatigués de devoir se débrouiller pour une bouchée de pain et qu'il faudra plus qu'une mythique revalorisation de 10% pour avaler de nouvelles couleuvres ministérielles. Et alors, que se passera-t-il lorsqu'il n'y aura plus personne pour continuer d'assurer les belles missions qui sont les nôtres ?

Les représentants du **SNALC** au CSA-SD de l'Aude

snalc
de l'école au supérieur